

Province de Québec

MRC Lac-Saint-Jean Est

Municipalité d'Hébertville-Station

SÉANCE DU 04 DÉCEMBRE 2006

À une séance du Conseil municipal d'Hébertville-Station, tenue lundi, le 04 décembre 2006, au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil et à laquelle étaient présent(e)s :

Monsieur le maire Jean-Claude Bolduc
Madame la conseillère : Doris Lalancette
Messieurs les conseillers : Marc Vermette
Gratien Gagné
Raymond Fortin
Réal Côté
Dany Maltais

Formant quorum.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jean-Claude Bolduc, procède à l'ouverture de la séance.

2.0 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 SUJETS DISCUTÉS

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Lecture et approbation de l'ordre du jour
- 3.0 Droit de parole
- 4.0 Lecture et approbation des trois procès-verbaux de novembre 2006
- 5.0 Approbation des comptes à payer de novembre 2006
- 6.0 Correspondance
- 7.0 Rapport des comités
- 8.0 Affaires nouvelles
 - 8.1 Non renouvellement de l'entente, inspecteur en bâtiment
 - 8.2 Mise en place du comité transitoire, schéma incendie et nomination
 - 8.3 Journal municipal, édition de décembre 2006
- 9.0 Affaires nouvelles
 - 9.1 Demande des Chevaliers de Colomb et de la St-Vincent-de-Paul
 - 9.2 Politique en matière de prévention, AON
 - 9.3 Tables et chaises, École Bon Conseil, 8 janvier 2007
 - 9.4 Vente pour taxes municipales et scolaires (liste à approuver)
- 10.0 Période de question
- 11.0 Levée de la séance

2.2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

R.4666.12.06

Il est proposé par monsieur le conseiller Dany Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Marc Vermette et résolu unanimement que l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé. Accepté.

3.0 DROIT DE PAROLE

Aucune résolution n'a été faite.

4.0 LECTURE ET APPROBATION DES TROIS PROCÈS-VERBAUX DE NOVEMBRE 2006

4.1 EXEMPTION DE LECTURE

R.4667.12.06

Il est proposé par monsieur le conseiller Dany Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Gratien Gagné et résolu unanimement que l'exemption de lecture soit et est accordée pour les trois procès-verbaux de novembre 2006. Accepté.

4.2 APPROBATION DES TROIS PROCÈS-VERBAUX DE NOVEMBRE 2006

R.4668.12.06

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Côté, appuyé par madame la conseillère Doris Lalancette et résolu unanimement que les trois procès-verbaux des séances du 06, 20 et 27 novembre 2006, soient approuvés. Accepté.

5.0 APPROBATION DES COMPTES À PAYER DE NOVEMBRE 2006

R.4669.12.06

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Vermette, appuyé par monsieur le conseiller Dany Maltais et résolu unanimement que les comptes à payer de novembre 2006 soient et sont acceptés à savoir :

Bell Canada	468.47
Bell mobilité	101.67
Financière Banque nationale	2950.95
Régis Tremblay	725.86
Agricom	159.53
Air médic	50.00
Groupe conseil AON inc.	256.39
Banque de Montréal	52907.88
Bell Canada	35.86
Bell Mobilité pagette	36.42
Bijouterie Yvon Caouette	580.59
Jean-Claude Bolduc	105.12
Caisse Pop des Cinq Cantons	2197.16
Canadien National	420.00
Centre agricole Saguenay-Lac-St-Jean	14.08
Centre Art Déco inc.	20.11
Centre du camion Alma	85.34
CMP Mayer inc.	596.25
Collectes Coderr	27.36
Daniel Arbour & associés	188.02
Fabien Devin	176.00
Distribution Chlore Saguenay	2258.94
Distribution MIGH inc.	61.33
Biolab Division Éco-Santé	502.64
Épicerie Marché de la Gare	83.79
L'Excellence	1181.34
Garage Jean-Guy Perron	245.90
Antonio Girard ltée	93.20
Graviers Donckin Simard	685.98
Hebdos Transcontinentals	1168.46
Hydro Québec	5894.07
Inter-Cité construction ltée	826.83
Les Laboratoires SL	1743.44
Mégaburo	111.61
Ministère du revenu	4813.55
MRC Lac-St-Jean Est	5333.13
Nutrinor	1883.52
OMH Hébertville-Station	3337.00
Groupe Pagex	100.85

Petite caisse & Serge Martel	256.37
Plamonde Camquip Itée	863.29
Promutel du Lac au Fjord	261.60
Quincaillerie de la Gare	1063.83
Restaurant Guylou	277.76
Revenu Canada	2453.89
Johanne Savard	175.00
Société Alzheimer de la Sagamie	25.00
SPI sécurité	140.41
Station du quilleur	580.00
Suspension Turcotte Alma	119.65
Syndicat des employés municipaux H.-Station	112.00
Tuvico	349.42
Usinage BT	8.61
Valmo électrique	377.17
Marc Vermette	49.10
Salaires nets	14601.49
TOTAL	114143.23

6.0 CORRESPONDANCE

Aucune résolution n'a été faite.

7.0 AFFAIRES COMMENCÉES

Aucune résolution n'a été faite.

8.0 AFFAIRES NOUVELLES

8.1 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE, INSPECTEUR EN BÂTIMENT R.4670.12.06

Il est proposé par madame la conseillère Doris Lalancette, appuyé par monsieur le conseiller Réal Côté et résolu majoritairement que l'entente intermunicipale de fourniture de services avec ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et concernant les services de l'inspecteur en bâtiment, est renouvelée avec l'ajout d'une clause à savoir : « après avis de 60 jours, la municipalité d'Hébertville-Station peut mettre fin à l'entente en tout temps et ce, sans frais ni pénalité ». Accepté. Monsieur le conseiller Dany Maltais enregistre sa dissidence.

8.2 MISE EN PLACE DU COMITÉ TRANSITOIRE, SCHÉMA INCENDIE R.4671.12.06

Attendu l'obligation de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est d'élaborer un schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, selon un avis du ministre de la Sécurité publique;

Attendu le protocole d'entente intervenu entre le conseil de la MRC et le ministre de la Sécurité publique relativement à l'établissement d'un tel schéma, conformément aux dispositions de la Loi sur la sécurité incendie;

Attendu que le scénario suivant a été adopté par le conseil de la MRC le 22 novembre 2006;

- Le service de sécurité incendie de Ville d'Alma indépendant;
- La mise en place de deux nouveaux services de sécurité incendie comportant;
 - La création d'une régie intermunicipale intégrant les municipalités de Desbiens, Saint-Gédéon, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, Hébertville, Hébertville-Station et Saint-Bruno.
 - Et la création d'une seconde régie intégrant les municipalités de Saint-

Ludger-de-Milot, Sainte-Monique, Saint-Henri-de-Taillon, L'Ascension-de-notre-Seigneur, Lamarche, Labrecque et Saint-Nazaire.

Attendu que pour rendre ce scénario opérationnel, les municipalités du secteur sud doivent mettre en place un comité pour effectuer la transition;

Attendu que plusieurs décisions doivent être prises d'ici l'adoption du schéma de couverture de risques en sécurité incendie par le ministre de la Sécurité publique;

Attendu que ce comité doit procéder à l'embauche du directeur général ;

Attendu que le choix du directeur général fixera le siège social dans l'entente intermunicipale créant la régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur sud ;

Attendu que les délais pour la livraison d'un camion incendie sont de 10 à 15 mois et qu'il faut concevoir les cahiers de charges et débiter les processus d'appel d'offre ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Dany Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Marc Vermette :

- Que le conseil municipal accepte la mise en place d'un comité transitoire qui sera constitué des membres du comité provisoire qui a travaillé à l'élaboration du scénario d'optimisation pour le secteur sud. Les membres sont les suivants :
 - M. Lawrence Potvin, maire de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
 - Mme Johanne Vézina, mairesse de Desbiens
 - Mme Claudine Larouche, conseillère de Saint-Bruno
 - M. Réal Côté, conseiller d'Hébertville-Station
 - M. Stanley O'Brien, conseiller d'Hébertville
 - Mme Marie-Hélène Boily, directrice générale, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
 - M. Dany Dallaire, directeur général de Saint-Gédéon
- Que les **décisions prises** à ce comité soient entérinées par chacun des conseils municipaux du secteur sud selon les **termes établis** dans le projet d'entente de la régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur sud. Accepté.

8.3 FIN DE L'ENTENTE, JOURNAL MUNICIPAL

R.4672.12.06

Attendu que les propositions des Hebdos Transcontinental Médias, journal Le Lac-St-Jean, sont jugées trop onéreuses;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gratien Gagné, appuyé par madame la conseillère Doris Lalancette et résolu unanimement que la municipalité d'Hébertville-Station met fin à l'entente avec les Hebdos Transcontinental Médias (journal le Lac-St-Jean) et ce, immédiatement;

Qu'il n'y aura pas de journal en décembre. Accepté.

9.0 AFFAIRES NOUVELLES

9.1 DEMANDE DES CHEVALIERS DE COLOMB

R.4673.12.06

Attendu que la demande est jugée utile pour l'ensemble des jeunes d'Hébertville-Station;

Attendu qu'il s'agit d'une activité populaire;

En conséquence, Il est proposé par monsieur Dany Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Fortin et résolu unanimement que la municipalité d'Hébertville-

Station accepte la demande des Chevaliers de Colomb à savoir, un don de 300\$, les photocopies et les frais de poste nécessaires à l'activité. Accepté.

9.1.2 DEMANDE DU COMITÉ DE LA SAINT-VINCENT-DE-PAUL

R.4674.12.06

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Vermette, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Fortin et résolu unanimement que la municipalité accepte de défrayer 40 billets à 4\$ chaque qui totalise 160\$ pour le brunch organisé par les Chevaliers de Colomb à l'intention des bénévoles qui visitent les foyers dans les cadres de la Guignolée. Accepté.

9.2 POLITIQUE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION AON

R.4675.12.06

Attendu que la municipalité d'Hébertville-Station considère ses ressources humaines comme un actif important;

Attendu que la direction a choisi de s'investir en matière de santé et sécurité;

Attendu que la prévention fait partie intégrante des activités quotidiennes de la municipalité;

En conséquence, Il est proposé par monsieur le conseiller Gratien Gagné, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Fortin et résolu unanimement que la municipalité d'Hébertville-Station mette en place différentes activités de prévention pour favoriser un environnement de travail sain et sécuritaire;

Que la municipalité adopte la politique en matière de prévention. Accepté.

9.3 DEMANDE DE L'ÉCOLE BON CONSEIL, TABLES ET CHAISES, 08 JANVIER 2007

R.4676.12.06

Attendu que l'école du Bon Conseil prête les locaux pour le terrain de jeux, l'été;

Attendu l'entente intervenue avec la Commission scolaire concernant les locaux de la bibliothèque;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Dany Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Fortin et résolu unanimement que la municipalité d'Hébertville-Station accepte de prêter les équipements, tables et chaises pour 100 personnes pour l'activité du 08 janvier 2007;

Que le mobilier prêté sera transporté par les employés de la municipalité. Accepté.

9.4 VENTE POUR TAXES 2006-2007

R.4677.12.06

Attendu que les taxes scolaires doivent être inclus lors de la vente pour taxes;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Vermette, appuyé par madame la conseillère Doris Lalancette et résolu unanimement que les taxes scolaires au montant de 487.56\$, soient et sont ajoutées à la liste des ventes pour défaut de paiement de taxes 2006-2007. Accepté.

10.0 PÉRIODE DE QUESTION

Aucune résolution n'a été faite.

11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

R.4678.12.06

Il est proposé par monsieur le conseiller Raymond Fortin et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée. Il est 20h20. Accepté.

Maire

Directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Serge Martel, directeur général, déclare par la présente que la municipalité d'Hébertville-Station dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses projetées par le Conseil et inscrites à ce procès-verbal.

Directeur général